



## Journal des anthropologues

Association française des anthropologues

72-73 | 1998

Nationaux, étrangers ? Logiques d'état et enjeux quotidiens

---

# Français, encore un effort... pour être français !

Marc-Éric Gruénais

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/2692>

DOI : 10.4000/jda.2692

ISSN : 2114-2203

### Éditeur

Association française des anthropologues

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1998

Pagination : 167-176

ISSN : 1156-0428

### Référence électronique

Marc-Éric Gruénais, « Français, encore un effort... pour être français ! », *Journal des anthropologues* [En ligne], 72-73 | 1998, mis en ligne le 01 janvier 1999, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/2692> ; DOI : 10.4000/jda.2692

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Journal des anthropologues

---

# Français, encore un effort... pour être français !

Marc-Éric Gruénais

---

- 1 Le 5 juin 1997, la guerre éclate à Brazzaville. Pendant plus de quatre mois les troupes de P. Lissouba et de D. Sassou Nguesso se sont affrontées dans la capitale congolaise et l'ont détruite. Dès les premières heures du conflit, canons, « orgues de Staline », mortiers pilonnent le centre ville ; même l'observateur le moins averti de la vie politique congolaise sait qu'il n'y aura d'issue qu'après la déroute totale de l'un de ces deux candidats à l'élection présidentielle (initialement prévue pour le mois de juillet) et la destruction de la ville<sup>1</sup>. L'armée française, positionnée dans la capitale congolaise depuis le début de l'année 1997<sup>2</sup>, réalise très rapidement le danger de la situation. Alors que l'ambassade de France au Congo donne à ses ressortissants les consignes de rester chez soi et d'attendre, l'armée française, pour sa part, organise très rapidement des convois pour « extraire » (selon le jargon militaire) les habitants résidant dans les zones les plus touchées par les combats. En quelques jours, elle aurait évacué 6 000 personnes ; parmi elles, l'ensemble des ressortissants français qui représente moins d'un tiers de la totalité, beaucoup de non-Congolais, mais aussi un grand nombre de Congolais. De manière parfaitement normale, c'est-à-dire humaine, et exemplaire, les troupes françaises ont alors évacué tous ceux qui le désiraient, et tous furent instamment invités à être transférés vers le camp militaire français de Libreville, transformé pour l'occasion en centre de transit. En revanche, certaines attitudes, émanant de civils, ou de militaires autres que ceux intervenus dans les opérations d'évacuation, ont pu sembler beaucoup moins exemplaires. Méconnaissance totale du terrain de la part des autorités françaises représentées à Brazzaville, racisme administratif ordinaire, et au bout du compte tri insidieux entre les « bons Français » (tout blanc) et les autres (y compris Français, mais pas complètement blancs), telles ont pu être aussi les constatations faites par certains évacués.
- 2 Sans être un grand stratège, il est de notoriété publique qu'en cas de coup de force, les moyens de communication sont des enjeux stratégiques de premier ordre : radio, télévision, mais aussi aéroport. La guerre de Brazzaville n'a pas dérogé à la règle, et la

zone de l'aéroport est rapidement devenue une zone d'affrontements intenses où s'est constituée une ligne de front, chacun des adversaires situés de part et d'autre de la piste d'atterrissage bombardant les positions de l'autre. A ce moment, je résidais précisément dans une de ces zones du pourtour de l'aéroport, et les tirs continuels rendaient très hasardeuse toute tentative de départ de la zone sans protection rapprochée. Aux demandes répétées adressées<sup>3</sup> aux autorités françaises de l'ambassade pour bénéficier d'une escorte militaire pour sortir du quartier, on finit par me rétorquer : « *les militaires sont des gens sérieux ! Ils ne vont pas n'importe où !* De toute façon la zone où vous êtes n'est pas une zone de combat. *On ne peut rien faire pour vous. Éloignez-vous des fenêtres !* » (souligné par moi). Après un contact direct avec le commandement français (donc sans l'intermédiaire de l'ambassade), des soldats nous ont sortis du quartier.

- 3 La réponse des autorités de l'ambassade rapportée ci-dessus, dont l'irritation doit être mise sur le compte de l'affolement généralisé, n'est cependant pas aussi insignifiante qu'il y paraît. Les autorités françaises représentées à Brazzaville avait déjà eu à faire face à une première évacuation de la capitale congolaise au début de l'année 1994, à l'occasion d'une première guerre civile mais dont la violence fut bien moindre que lors de la guerre de 1997. Mais alors que la situation politique était toujours plus tendue à l'approche de l'échéance électorale, que les milices des principaux leaders politiques (y compris du Président en place) continuaient de s'armer et de s'entraîner à la vue de tous, les autorités françaises semblent avoir peu tiré les leçons de la guerre de 1994. Le plan d'évacuation des ressortissants français, qui doit normalement être élaboré par les autorités françaises sur place dans tout pays « à risque »<sup>4</sup>, n'était manifestement pas au point ; leurs connaissances du terrain se limitaient aux zones à forte concentration de population française, et plus exactement à forte concentration de coopérants français. Les informations dont disposaient les autorités françaises de Brazzaville étaient si partielles que les militaires français procédant aux évacuations se plaignaient parfois du peu de renseignements qui leur étaient communiqués par l'ambassade sur la topographie de la ville et sur la localisation des Français. Rien d'étonnant donc à s'entendre répondre, alors que l'on se trouve au milieu de troupes qui se battent pour la conquête de l'aéroport :

« De toute façon la zone où vous êtes n'est pas une zone de combat »<sup>5</sup>.

- 4 Par ailleurs, l'attitude de nos interlocuteurs de l'ambassade, leur refus de nous venir en aide, témoigne également du peu d'intérêt porté à des quartiers peuplés pour l'essentiel de Noirs. Le quartier où je résidais alors était surtout peuplé par la petite bourgeoisie brazzavilloise et très peu habité par des Français blancs. A cette remarque, on pourra alors nous rétorquer, en toute bonne foi, qu'il est malheureusement compréhensible que l'armée française intervienne prioritairement dans les zones à forte concentration française, afin que des opérations militairement risquées concernent le plus grand nombre de ressortissants français. A titre individuel, et tout en étant compréhensif, il n'en reste pas moins que l'on éprouve alors le sentiment d'être beaucoup moins Français que les autres lorsque l'on apprend que certains de vos compatriotes, habitant dans des zones à forte concentration française, ont déjà quitté le pays en guerre, que vous vous demandez où tombera le prochain obus, et qu'un représentant de l'ambassade de France n'a rien à vous dire sinon de vous éloigner des fenêtres.
- 5 On peut aussi penser que la priorité était surtout donnée, non seulement aux Français habitant ensemble, mais aussi aux Français blancs. Le quartier regroupait en effet un nombre non négligeable de Congolais devenus Français, par exemple, des universitaires qui, ayant fait de longs séjours en France à l'occasion de leurs études, avaient alors acquis

la nationalité française et/ou avaient des enfants nés en France. Les quelques propos déplacés expriment-ils une réticence à s'engager dans des quartiers où résident des Français noirs, ou encore des Français blancs qui vivent avec/comme des Noirs ? La réponse serait affirmative si l'on n'avait appris que des Français, blancs, alors en mission, logés dans des hôtels du centre ville, mais n'appartenant pas à la « communauté française » installée à Brazzaville, n'ont parfois guère été l'objet de beaucoup plus d'attentions. Doit-on alors en déduire que, pour les représentations diplomatiques et consulaires françaises, un bon évacué doit être blanc, habiter avec les autres Français blancs, et appartenir au groupe pouvant manifester des liens réels avec l'ambassade de France, et qui sont autant de marqueurs de l'appartenance à « La communauté » ?

- 6 Si l'expérience de l'évacuation de Brazzaville a pu permettre de construire l'opposition bon/mauvais évacué Français, l'expérience du camp de transit de Libreville a contribué à simplifier cette opposition en une alternative bon/mauvais Français. Le bon Français est blanc, a un conjoint blanc et des enfants blancs, tous français ; ce type de Français se voit très rapidement évacué vers la France dans les avions affrétés par le ministère des Affaires étrangères. Être noir, avoir une famille noire dont tous les membres disposent d'un passeport français ne posait pas non plus de problème pour l'entrée en France. Une certaine tolérance fut également de mise, il faut le reconnaître, à l'égard de couples mixtes dont un des conjoints était français, pour autant que le couple soit légalement uni par les liens d'un mariage connu des autorités françaises, et que les enfants disposent d'un passeport, même étranger. Mieux valait cependant, pour ces deux dernières catégories, ne pas avoir oublié un seul passeport dans la précipitation de l'évacuation. En revanche, tous ceux qui n'entraient pas dans cette norme devenaient des « cas ».
- 7 À mesure que les « bons Français » étaient rapatriés vers la « Métropole », c'est-à-dire à mesure que le camp militaire Charles de Gaulle de Libreville en venait à ne regrouper que des « cas », la situation se dégradait, comme si on avait attendu que le camp soit essentiellement peuplé de personnes ayant des difficultés pour entrer sur le territoire français pour restreindre la liberté d'action des évacués de Brazzaville. Mais plutôt que d'une attitude réfléchie et délibérée, les restrictions étaient beaucoup plus sûrement l'expression d'un racisme ordinaire, de plus en plus patent dès lors que les représentants de l'administration et de l'armée française présents dans le camp de Libreville n'étaient plus confrontés qu'à des « Étrangers » ou, ce qui revient presque au même, à des « mauvais Français ».
- 8 Ainsi, par exemple, aux premiers jours du regroupement, et alors que les autorités gabonaises avaient signifié aux autorités françaises de Libreville qu'elles étaient peu désireuses de voir les évacués de Brazzaville en dehors du camp, une certaine tolérance permettait alors à beaucoup, et en particulier aux coopérants français, de se rendre en ville. Après quelques jours, alors que la plupart des « bons Français » étaient partis, il y eut bientôt une interdiction stricte de sortir du camp, puis consigne fut donnée de limiter l'aire de déplacement des réfugiés à l'intérieur même du camp. Bientôt, les quelques misérables lieux de convivialité du camp (bars, salle de jeux et de télévision) furent tous fermés. Les propos diffusés par les haut-parleurs se firent plus menaçants : à la proposition initiale faite aux ressortissants congolais « qui le désiraient » de retourner au Congo via Pointe-Noire<sup>6</sup>, se substitua « l'obligation » de se rendre à Pointe-Noire « après accord avec les autorités congolaises »<sup>7</sup>. Les rumeurs de circulation de faux documents (fausses cartes de transit, faux passeports, faux actes d'état-civil, etc.) s'amplifièrent au point que toute pièce administrative présentée aux services français devenait suspecte.

Tout se passait comme si les autorités françaises de Libreville s'ingéniaient à aiguïser les tensions : diffusion d'informations le matin contredites l'après-midi (par exemple sur le départ du prochain vol pour la France) ; ouverture du bureau consulaire uniquement l'après-midi alors qu'il avait été indiqué la veille qu'il serait ouvert dès 9 heures ; obligation de s'acquitter du prix du visa en espèces et uniquement en francs français ou en francs CFA alors que la plupart des évacués avaient dû quitter Brazzaville sans argent, etc. Que les personnes regroupées dans le camp aient été contraintes de fuir un pays pour cause de guerre, pays qu'elles n'avaient aucune intention de quitter initialement, n'avait évidemment aucune espèce d'importance ; chaque jour les évacués de Brazzaville présents à Libreville se transformaient un peu plus en « sans papiers » et en clandestins potentiels, et d'une manière générale, ne pas être Français était un inconvénient majeur.

- 9 Un journaliste d'origine zairoise, correspondant de Radio France internationale pour le Congo et l'ex-Zaïre, donc salarié d'une chaîne d'état française, qui avait reçu les garanties de son employeur quant à sa prise en charge en France, s'est vu refuser un visa. Un Belge, marié à une Rwandaise réfugiée politique, consultant pour un projet européen (donc avec participation française) sur la réforme du système de santé au Congo, ne pouvait embarquer sur un avion français tant qu'il ne s'acquittait pas du prix du voyage !<sup>8</sup> Et je ne parle même pas des ressortissants de l'Europe de l'Est, des Africains non-Congolais, etc., qui peuplaient encore le camp de Libreville au moment où j'ai pu le quitter : ont-ils été confiés au HCR ? Ont-ils été renvoyés au Congo ? En temps de crise, « l'exception française » ne consisterait-elle pas surtout à exclure tous les non-Français ? Elle pourrait aussi être tentée d'exclure parfois les « mauvais Français ».
- 10 Qui étaient-ils ? Les jeunes adultes célibataires d'origine africaine, tout d'abord. Ainsi, un jeune Français d'origine congolaise, après s'être fait éconduire durant toute une journée par les autorités françaises, finit par pénétrer dans le bureau de l'administration ; présentant alors sa carte consulaire de l'ambassade de France à Brazzaville, seul document en sa possession, il est soupçonné d'avoir volé ce document. Le « mauvais Français » vit parfois maritalement avec une Africaine et/ou a pris à sa charge des enfants africains. Produire des documents, par exemple, attestant du statut de fonctionnaire français, de la prise en charge de femme et enfants (africains, certes !) par la sécurité sociale française, exhiber un passeport de service ne sert à rien. Et d'entendre alors des réflexions de la plus haute intelligence : « *Qui me prouve que sa compagne n'est pas une fiancée de la dernière heure ?* », « *Qui me prouve que les enfants qui sont avec lui/elle ne sont pas des enfants volés ?* » ; « *Que faites-vous encore là ? Vous, vous êtes français(e) ; vous pouvez rentrer seul(e) en France et laisser votre famille africaine ici !* » ; pour culminer, dans une situation d'échanges un peu vifs, avec un « *Si vous le prenez ainsi, ce n'était vraiment pas la peine de venir vous chercher ; vous auriez pu rester sous les bombes !* ». Que peut-on répondre lorsque, dans ce processus bien ordinaire, bien naturel parce que sans aucune retenue, de culpabilisation de ne pas être un « bon Français », on se rend compte que le moindre propos déplacé à l'encontre de votre interlocuteur qui représente l'administration française pourrait retarder le règlement de votre dossier !
- 11 En fait un « mauvais Français » est un non-Français potentiel, comme le révèle cette anecdote significative. Tous les matins, les chambres du camp militaire occupées par les réfugiés devaient être libérées ; et les réfugiés d'attendre alors jusqu'au soir sur la place d'armes, avec enfants et bagages, le bon vouloir du commandant du camp pour l'attribution d'une place pour la nuit. Chacun devait se présenter à l'appel de son numéro. Priorité était alors donnée aux « bons Français », c'est-à-dire à ceux qui n'avaient aucun

problème pour entrer sur le territoire français et qui étaient inscrits sur le prochain vol pour la France. Lorsque l'attribution des chambres semble terminée, un grand nombre de personnes, en majorité des Africain(e)s, attendent encore dans la nuit sur la place d'armes. Un Français, blanc, mais il est vrai vivant maritalement avec une Africaine, n'ayant pas été appelé, s'enquiert alors de l'obtention d'une chambre pour sa famille pour la nuit et se présente aux autorités du camp : « *la distribution des chambres ?* lui répondit alors l'officier avec aplomb, *c'était pour les Français !* ».

- 12 Le sentiment d'être potentiellement un non-Français ne naît pas seulement en « temps de guerre ». La régularisation d'un conjoint de Français requiert l'établissement d'un certificat de nationalité française pour ce dernier. Or, un précédent mariage avec une étrangère peut théoriquement signifier, pour l'administration française, un renoncement à la nationalité française ; dès lors, il est préférable, pour celui qui se croit français, de pouvoir prouver que sa précédente épouse était française. Si cette dernière n'a pas un nom « typiquement » français, vous êtes suspect. Un représentant du Parquet peut alors être amené à vous faire remarquer que le nom de votre précédente épouse est à « consonance étrangère », et qu'il convient donc de prouver sa nationalité française, ce qui permettra aussi de prouver que vous n'avez pas renoncé à votre nationalité française, et donc autorisera la délivrance de votre certificat de nationalité française, dans la perspective de la régularisation de la situation de votre épouse actuelle de nationalité étrangère !
- 13 Il est difficile de rendre compte du sentiment étrange qui en vient à vous habiter face à ces réactions. Qu'est-ce qu'avoir la nationalité française ? A ne pas être totalement en conformité avec la norme aryenne, quel que soit son statut, quelle que soit sa couleur de peau, est-on donc susceptible de s'entendre décréter par un représentant subalterne de l'administration française que votre « véritable » nationalité n'est pas celle qui est inscrite sur les documents officiels établis par l'État français ? Vous fréquentez ou vous fréquentez des personnes qui n'ont pas le nom ou la couleur « qu'il faut » et la *doxa* statue sur votre nationalité. On ne peut alors évidemment s'empêcher de se remémorer des faits rapportés au sujet de l'apartheid, régime qui instaurait que les Blancs mariés avec une Noire, résidant dans un quartier réservé aux Noirs, étaient officiellement Noirs. Et alors que des leaders politiques français se sont lancés récemment dans des débats spécieux sur les différences entre la France, l'État français, la République française et les « vrais Français » sous le régime de Vichy<sup>9</sup>, on ne peut non plus s'empêcher de se demander si, aujourd'hui encore, tout naturellement, certains officiers publics qui ne « font que leur travail », ne seraient pas disposés à faire savoir que vous n'êtes pas Français parce que vous êtes un « mauvais » Français.

---

## BIBLIOGRAPHIE

GALLOY M., GRUÉNAIS M.-É., 1997a. « Au Congo, le pouvoir par les armes », *Le Monde Diplomatique*, novembre : 13.

GALLOY M., GRUÉNAIS M.-É., 1997b. « Un conflit prévisible », *L'Autre Afrique*, 11, 30 juillet-5 août : 44-45.

GALLOY M., GRUÉNAIS M.-É., « La fin d'une nation congolaise ? », *Limes* (à paraître).

GRUÉNAIS M.-É., « Congo : la fin d'une pseudo-démocratie », *Politique Africaine* (à paraître).

## NOTES

1. Au mois d'octobre 1997, grâce à l'appui de l'armée angolaise, et du soutien supposé de la France et d'Elf, Sassou Nguesso s'autoproclame président de la république du Congo, Lissouba est en fuite, la guerre est finie après avoir fait entre 10 000 et 40 000 victimes, selon les estimations. Sur la genèse du conflit on pourra se reporter à nos articles : M. Galloy, M.-É. Gruénais, 1997a ; M. Galloy, M.-É. Gruénais, à paraître ; M.-É. Gruénais, à paraître.
2. La France, ainsi que la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Belgique, avaient dépêché troupes et matériel militaire depuis le début de l'année 1997 à Brazzaville. A ce moment, l'avancée des troupes de Kabila dans l'ex-Zaïre faisait craindre pillages et agressions visant les communautés étrangères installées à Kinshasa ; les quatre puissances avaient alors positionné leurs troupes sur la rive congolaise du fleuve dans l'éventualité d'opérations d'évacuation au Zaïre. Au mois de juin, Kabila prend le pouvoir à Kinshasa sans que les communautés européennes vivant au Zaïre ne soient inquiétées. La Belgique, la Grande-Bretagne et les USA retirent alors leurs soldats. Restaient les légionnaires français qui sont intervenus, ironie de l'histoire, sur la rive brazzavilloise initialement prévue pour être une zone de repli et de paix.
3. De manière inespérée le réseau téléphonique de la capitale a fonctionné au début de la guerre ; cependant, toutes les communications étaient suspendues avec l'extérieur.
4. Ces plans d'évacuation prévoient des responsables d'ilots, interlocuteurs privilégiés en cas de troubles, des lieux de regroupement, etc. L'ambassade de France à Brazzaville avait refusé de me communiquer ces informations, sans doute, à y réfléchir aujourd'hui, parce qu'elles n'existaient pas et que rien n'était prévu.
5. Nous avons proposé une analyse des raisons du retard de la réaction des autorités françaises de Brazzaville dans M. Galloy, M.-É. Gruénais, 1997b.
6. Pointe-Noire, capitale économique du Congo, était alors totalement épargnée par le conflit.
7. Il n'a jamais été précisé de quelles autorités il s'agissait dans un pays dont l'administration était en déroute.
8. Imaginons la situation inverse. Une crise survient dans l'ex-Zaïre ; l'armée belge procède aux évacuations, mais refuse l'accès des Français à ses avions tant qu'ils n'auront pas payé ! Dans la pratique, l'Union européenne est encore bien loin !
9. Cf. les propos de MM. Giscard d'Estaing et Pasqua, (*Le Monde*, 28 octobre 1997), Seguin et Chirac (*Le Monde*, 21 octobre 1997) notamment.

---

## AUTEUR

MARC-ÉRIC GRUÉNAIS

ORSTOM